

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **deux août** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL, M. Jean NOZIERE

Absent excusé : M. Jacques GRILLOT

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 26/07/2016

Date d'affichage :

OBJET : Projet de règlement « bourse au permis de conduire un véhicule automobile ». Mise au vote

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le nouveau projet de règlement « Bourse au permis de conduire un véhicule automobile ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte le nouveau règlement annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **deux août** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL, M. Jean NOZIERE

Absent excusé : M. Jacques GRILLOT

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 26/07/2016

Date d'affichage :

OBJET : Prêt de la salle dite « Tosi »- exposé des motifs et règlement. Mise au vote

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le nouveau projet de règlement « Prêt de la Salle Tosi ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 abstentions, accepte le nouveau règlement annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **deux août** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL, M. Jean NOZIERE

Absent excusé : M. Jacques GRILLOT

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 26/07/2016

Date d'affichage :

OBJET : Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe

Le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'arrêté n° 2016/28 du Centre de Gestion du Jura fixant la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'adjoint technique 1^{ère} classe, visé par la Préfecture le 23 mai 2016,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe,

Le Maire propose à l'assemblée,

- La création d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe permanent à temps complet à raison de 35 h/hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 23 mai 2016 :

- Filière : technique
- Cadre d'emploi : adjoint technique territorial
- Grade : adjoint technique 2^{ème} classe : ancien effectif : 7 – nouvel effectif : 7
Adjoint technique 1^{ère} classe : ancien effectif : 1 – nouvel effectif : 2

La rémunération est basée sur la base de l'indice et de l'échelon correspondant à son grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **deux août** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL, M. Jean NOZIERE

Absent excusé : M. Jacques GRILLOT

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 26/07/2016

Date d'affichage :

OBJET : Affaire Tignolet – Salle des Fêtes

M. CAMPY porte à la connaissance du Conseil Municipal la lettre de réclamation de M. et Mme TIGNOLET relative à la facturation du chauffage lors de la location de la petite salle à la salle des fêtes en date du 6 mars 2016.

En effet, la facture de chauffage établie par le gestionnaire a été établie selon la consommation de la grande salle et de la petite salle de la salle des fêtes, soit un montant de 206 €.

M. et Mme TIGNOLET se sont acquittés du montant de la facture totale lors de la restitution des clés. Par conséquent, il demande au Conseil Municipal le remboursement du trop-perçu par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE de rembourser à M. et Mme TIGNOLET la moitié de la somme acquittée, soit 103 € (206 €/2)

CHARGE M. le Maire de procéder au règlement par mandat administratif

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire après

Transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **deux août** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL, M. Jean NOZIERE

Absent excusé : M. Jacques GRILLOT

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 26/07/2016

Date d'affichage :

OBJET : Vente de l'ancienne remorque agricole

Suite à l'achat d'une nouvelle remorque, M. COURTOU propose de mettre en vente l'ancienne remorque agricole. Il indique qu'un acheteur potentiel propose la somme de 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte** de céder l'ancienne remorque à M. Jean-Christophe VUIDEPOT au prix de 700 €
- **autorise** M. le Maire à émettre tous les éléments comptables nécessaires à cette transaction

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **deux août** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL, M. Jean NOZIERE

Absent excusé : M. Jacques GRILLOT

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 26/07/2016

Date d'affichage :

OBJET : Affaire 15 2001 D – Renouvellement de la conduite de refoulement – Hameau de Blandans –
AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu sa délibération en date du 27 janvier 2015 confiant au SIDEC une mise à disposition des services pour les travaux cités en objet ;

Vu sa délibération en date du 8 décembre 2015 approuvant le choix du groupement conjoint PETITJEAN/TESSIER pour la réalisation de ces travaux ;

Vu le courrier en date du 29 juin 2016 co-signé par les entreprises du groupement dans lequel il est déclaré que le cotraitant Eric TESSIER n'exécutera pas les travaux initialement prévus dans le marché ;

Considérant qu'il convient de passer un avenant cédant la totalité du marché à l'entreprise mandataire du groupement ;

Vu le projet d'avenant n°1 au marché 152001D à passer avec la SAS PETITJEAN désignée comme titulaire unique du marché dont le montant global des travaux à réaliser est estimé à la somme de : **185 766,20 € HT**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte les clauses définies dans l'avenant n° 1 au marché n° 152001D initialement passé avec le groupement PETITJEAN/TESSIER à savoir :

MARCHE	AVENANT	ENTREPRISE	MONTANT GLOBAL DES TRAVAUX A REALISER
152001D	1	Titulaire unique : SAS PETITJEAN	222 919,44 € TTC

S'engage à assurer le financement correspondant de cette opération,

Autorise le représentant du pouvoir adjudicateur à signer cet avenant

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **deux août** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL, M. Jean NOZIERE

Absent excusé : M. Jacques GRILLOT

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 26/07/2016

Date d'affichage :

OBJET : Demande de dégrèvement facture eau, M. BARRAS Roland.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de dégrèvement adressée par M. BARRAS Roland. En effet, la consommation annuelle affichée par le compteur d'eau relevé par les agents techniques est anormalement élevée et laisse présager la présence d'une fuite.

Conformément au règlement communal, il sera facturé la consommation moyenne des 3 années antérieures soit 32 m³.

Par conséquent, une nouvelle facture sera émise au nom de M. BARRAS pour une consommation de 32 m³ au lieu de 112 m³.

Cette mesure est applicable qu'une seule fois, il appartient à l'abonné de vérifier qu'il n'y a plus de fuite sur son installation.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **deux août** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL, M. Jean NOZIERE

Absent excusé : M. Jacques GRILLOT

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 26/07/2016

Date d'affichage :

OBJET : Demande de dégrèvement facture eau, Mme ZARAGOZA Aimée.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de dégrèvement adressée par Mme ZARAGOZA aimée. En effet, la consommation annuelle affichée par le compteur d'eau relevé par les agents techniques est anormalement élevée et laisse présager la présence d'une fuite.

Conformément au règlement communal, il sera facturé la consommation moyenne des 3 années antérieures soit 29 m³.

Par conséquent, une nouvelle facture sera émise au nom de Mme ZARAGOZA pour une consommation de 29 m³ au lieu de 68 m³.

Cette mesure est applicable qu'une seule fois, il appartient à l'abonné de vérifier qu'il n'y a plus de fuite sur son installation.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **deux août** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL, M. Jean NOZIERE

Absent excusé : M. Jacques GRILLOT

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 26/07/2016

Date d'affichage :

OBJET : Proposition ONF : bois façonnés

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les volumes pour les bois façonnés de la parcelle 10.

- 130 m³ de chênes et 2 châtaigniers
- 122 m³ de charmes
- 79 m³ de frênes

M. Chalandard rappelle que par délibération en date du 27/01/2016, il avait été décidé l'exploitation de la parcelle 10 pour 50 % en 2016 et pour 50 % en 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, maintient cette proposition pour 2016, mais demande qu'en 2017 l'ONF diminue de moitié l'exploitation du reste de la parcelle 10 et que la Commune soit avertie de la proposition suffisamment tôt pour laisser le temps aux membres du Conseil Municipal d'étudier leur offre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **deux août** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOUT, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL, M. Jean NOZIERE

Absent excusé : M. Jacques GRILLOT

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 26/07/2016

Date d'affichage :

OBJET : Renouvellement du bureau de l'Association Foncière. Courrier Chambre d'Agriculture.

M. CHALANDARD expose au Conseil Municipal que la validité du Bureau d' l'association Foncière de Domblans venant à échéance en 2016, il est nécessaire de renouveler les membres du bureau qui sont désignés par le Conseil Municipal (entre 3 à 5 propriétaires, le Maire étant membre d'office en plus des désignations), les autres membres étant désignés par la Chambre d'Agriculture.

Il propose de désigner :

- M. Emmanuel RIZZI, propriétaire (actuellement membre de l'AFR)
- M. VUIDEPOT Jean-Christophe, propriétaire (actuellement membre de l'AFR)
- M. CHALANDARD Daniel, propriétaire (actuellement membre de l'AFR)
- M. HEDIN Jacques, propriétaire (en remplacement de M. ROUSSOT Michel)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte ces propositions
- charge M. le Maire à communiquer cette liste à la Chambre d'Agriculture

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil seize, le **deux août** à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard FRACHON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Daniel CHALANDARD, M. Rémi COURTOU, M. Bernard FRACHON, Mme Sandrine GAUCHET, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Emmanuel RIZZI, M. Christophe CHEVASSU, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie, M. Christophe PITEL, M. René DUTRUEL, M. Jean NOZIERE

Absent excusé : M. Jacques GRILLOT

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date de convocation : 26/07/2016

Date d'affichage :

OBJET : Courrier de l'USCS pour demande d'aide financière : soirée courts métrages le 25/07/2016 au Stade à Domblans

M. CAMPY porte à la connaissance du Conseil Municipal la lettre adressée par l'USCS en date du 18/07/2016 relative à une demande de prise en charge partielle ou totale par la municipalité de la soirée courts métrages, manifestation culturelle estivale organisée par l'Association (NESTA) organisée le 25 juillet 2016.

Il rappelle que cette demande d'aide financière avait déjà été présentée par l'école de Domblans compte tenu qu'un court métrage est réalisé par des enfants fréquentant l'Ecole primaire de Domblans et que ce projet a été mené sur le temps des TAP. Cette demande avait l'objet d'un refus par le Conseil Municipal puisqu'aucune précision sur le financement de ce projet n'avait été apportée par la directrice de l'Ecole.

De plus, M. CAMPY indique que le jour de la manifestation, il a été contacté pour savoir si la salle des fêtes était disponible comme solution de repli en cas de mauvais temps. Il a répondu que la salle n'était pas libre. De plus, il estime que ce projet est mené hors du temps scolaire puisqu'il est sur le temps des TAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 12 voix contre, décide de ne pas attribuer d'aide financière à l'USCS pour l'organisation de cet évènement.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard FRACHON

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Délibération rendue exécutoire après
Transmission à la Préfecture le